



Conseil d'administration du CEREMA du 9 février 2015

Vos représentants CGT

Isabelle Liénard (Dter NP), Loïc Pédeluc (DTec ITM), Didier Baton (Dtec TV), Philippe Garcia (Dter NC)

Principaux points de l'ordre du jour :

Election du président et du vice-président.....	1
Programme d'activité de l'année 2015.....	2
Elaboration du schéma directeur immobilier du CEREMA.....	2
Elaboration du projet stratégique.....	2
Déclaration du conseil d'administration du CEREMA du 9 février 2015.....	4

Suite à notre déclaration, le directeur général explique que le baromètre de décembre comporte des expressions positives, mais aussi des expressions plus négatives !

Election du président et du vice-président

Nous apprenons en séance que la candidate de l'Association des Communautés de France (ACF) se désiste et que l'unique candidat est donc le représentant de l'Association des Maires de France (AMF).

La CGT réagit vigoureusement en dénonçant cette pseudo démocratie. Elle pointe les différents mandats du candidat, par ailleurs maire de la ville de Saint-Etienne, en s'inquiétant d'un tel cumul. Elle demande au candidat d'exposer sa vision du CEREMA.

Il reprend globalement les points du projet stratégique sans développer de vision particulière.

Le représentant des Villes de France dénonce l'intervention de la CGT qui ne prendra pas part aux votes. En réponse à cette provocation, nous rappelons au maire de Voiron (UMP comme le maire de Saint-Etienne), notre implication depuis le début du processus CEREMA.

ndlr : Nous mesurons que la candidate de l'ACF a été évincée suite à un arbitrage politique interne, pas sur ses compétences ni sa vision du CEREMA ...

Le représentant de l'AMF est élu, mais ce n'est pas un plébiscite :

Pour 10 voix

Abstentions 4 voix

Ne prennent pas part au vote les 5 représentants du personnel

La représentante de la DGITM, seule candidate à la vice-présidence du CEREMA est élue :

Pour 14 voix

Ne prennent pas part au vote les 5 représentants du personnel

Programme d'activité de l'année 2015

La représentante de la DSCR s'étonne que la pré-programmation ne soit pas encore stabilisée, comme l'a pointé la CGT dans sa déclaration.

Madame Alba, personne qualifiée, s'inquiète d'un programme à hauteur de 300 millions d'euros en demandant si le CEREMA a l'assurance de son subventionnement ? Elle note que ce programme est centré sur les besoins de l'Etat et que la contribution des territoires est marginale.

Le représentant de la DRI précise que l'organisme est très pluridisciplinaire et que pour la première fois il y a une vision d'ensemble de l'activité, ce qui n'était pas possible avec les CETE.

La CGT rappelle sa déclaration avec une activité de 16 mois (dont 4 mois de reste à produire de 2014!) pour un an donc un glissement assuré sur 2016 avec un barème gelé. Elle demande comment le CEREMA assurera en plus 10 % d'activité dans le secteur concurrentiel (rentrée d'argent frais), alors que les effectifs sont en diminution et que le fonctionnement du CEREMA est chronophage.

Le directeur général répond qu'il faut bien un programme d'activité en regard de la subvention avec un droit de tirage en T9+ de 15 % qui par ailleurs ne remet pas en cause l'équilibre entre activités. Il indique qu'il y a effectivement un vrai sujet concernant le barème. Il précise également qu'il faudra s'interroger sur des programmations pluri-annuelles.

Le programme d'activité 2015 est adopté

Pour 16 voix

Abstention 1 voix (FO)

Contre 2 voix (CGT)

ndlr : Nous avons voté contre un projet qui augmente considérablement l'activité, alors que le nombre d'agents diminue, ce qui va mécaniquement augmenter les charges de travail. Par ailleurs, il demeure des incertitudes sur l'activité pour tiers dans le domaine concurrentiel, alors qu'il y a déjà 16 mois d'activité négociées avec les directions !

Elaboration du schéma directeur immobilier du CEREMA

Le secrétaire général du ministère explique que tous les opérateurs subissent la même procédure. Il indique que la « protection du protocole » CEREMA prendra fin cette année. Dès 2016, il sera imposé les mêmes contraintes au CEREMA qu'au ministère en termes de moyens et d'effectifs. Toutefois, l'évolution de ces moyens est liée aux ressources propres du CEREMA.

Ndlr : comme précisé lors du programme d'activité 2015, nous ne voyons pas comment le CEREMA pourra s'investir sur le champ concurrentiel avec une programmation de 16 mois d'activité !

La CGT soutenue par plusieurs intervenants rappelle la nécessité de la conservation de l'ancrage territorial.

Le secrétaire général du ministère justifie l'audit en cours, afin de préparer la confrontation avec France Domaine, afin d'éviter de brutaliser certains services qui ont connu antérieurement des difficultés (référence au déménagement du SETRA à Sourdun).

Elaboration du projet stratégique

Le directeur général, assume la position prise par le Codir du CEREMA en indiquant que compte tenu de la baisse des moyens, il faut faire des choix et éviter une trop grande dispersion. Le Codir a choisi de diminuer le domaine majoritaire du CEREMA, c'est-à-dire celui des infrastructures qui représente 37 % de son activité.

ndlr : 37 % d'activité, mais 60 % des ressources propres (cf page 73 de la version V0 du projet stratégique) !

Les représentantes de la DGITM et de la DSCR sont intervenues vivement en rappelant que ce qui coûte cher au niveau des infrastructures ce sont les travaux non pas les études et que la commande dans ce domaine ne faiblit pas. Elle note qu'avec 400 000 km de route, c'est un champ qui concerne largement les collectivités et que le CEREMA est le seul positionné sur ce domaine. Elles insistent sur la valorisation des forces du CEREMA et sur la nécessité d'entretenir le patrimoine. C'est une mission de service public que seul le CEREMA assure.

Une organisation syndicale pointe aussi que l'Europe vient d'impulser un plan de relance en débloquent 315 milliards d'euros pour de nouvelles infrastructures.

Madame Alba, personne qualifiée, soutient cette position en expliquant que l'aménagement du territoire nécessite également des réseaux de communication (pour l'information, les déplacements, l'énergie, ...).

La CGT rejoint ces positions et présente un tableau où sur les huit thématiques, le CEREMA est seul pour ce qui est des infrastructures (sur d'autres thématiques par exemple « habitat et construction » on trouve le CSTB, l'ADEME, ...). C'est donc le domaine où nous sommes le moins en concurrence au niveau public. En outre, nous rappelons le plan social « évolution des CETE » qui a diminué cette activité qui était de 50 % dans les CETE avec la suppression de 600 postes.

La CGT précise qu'il n'y a pas d'alternative dans les thèmes au regard de la diminution de celui portant sur les infrastructures.

La CGT déplore que les missions précèdent les compétences des agents. Pour la CGT il faut partir des compétences des agents pour assurer nos missions et non l'inverse.

En ce sens, Madame Le Gall, personne qualifiée, précise que le CEREMA c'est d'abord 3000 agents et non uniquement la fusion de 11 services. Elle pointe la nécessité d'évaluer le rapport coût/bénéfices, mais indique que ce qui prime, c'est surtout la partie bénéfice. Par conséquent elle souhaite que le CEREMA s'interroge sur son offre originale et différenciée.

La CGT fait référence au rapport Duron remis au ministre chargé du transport, de la mer et de la pêche qui pointe que la diminution de la gestion, modernisation et l'optimisation des infrastructures ne peut justifier la diminution des constructions neuves.

La CGT s'inquiète aussi du devenir des 10 % de la subvention non affectés aux bénéfices des directions centrales.

Le secrétaire général, en tant que commissaire du gouvernement, met fin aux interventions en indiquant que le gouvernement n'a pas la même position que les membres du CA. L'orientation gouvernementale est une diminution de l'activité dans le domaine des routes et une augmentation de l'activité sur la transition énergétique.

Ndlr : rappelons que le commissaire du gouvernement ne vote pas au CA. Cependant, il rend compte à la tutelle politique qui peut de par la loi s'opposer à une décision du CA, surtout si celle-ci est contraire à l'orientation gouvernementale !

Au final, le président propose à chacun de s'exprimer par écrit avant la prochaine réunion qui validera le projet stratégique.

La CGT estime que le désaveu du Codir par une grande partie du CA et plus largement par nombre d'agents mécontents, doit conduire à une nouvelle version avec de vraies alternatives, à la différence de la version V0 totalement fermée.

Déclaration du conseil d'administration du CEREMA du 9 février 2015

Bonjour,

Nous dénonçons la précarisation du salariat compte tenu du nombre de CDD recrutés sur des postes pérennes relevant de la loi 83-634 fondant le statut des titulaires. Quid par exemple de l'application de la loi mobilité concernant les fonctionnaires territoriaux et d'autres ministères accueillis au CEREMA ? Nous pensons que la politique de GRH du CEREMA n'est pas à la hauteur des moyens. Par exemple, une harmonisation indemnitaire par le haut, comme le revendique la CGT, favoriserait l'attractivité du CEREMA.

En matière d'action sociale, nous dénonçons le positionnement du ministère concernant le subventionnement des vacances des enfants d'agents pouvant bénéficier du CGCV (Centre Général des Colonies de Vacances). Ce transfert de charge au CEREMA sans contrepartie est contraire au protocole, comme nous l'avons écrit aux ministres. Nous demandons que l'action sociale représente 1% de la masse salariale et que ceci soit affiché dans les documents budgétaires.

Nous rappelons l'engagement pris lors du conseil d'administration du 1er décembre de faire des propositions avant la mi 2015 en matière de revalorisation des frais de déplacement.

Nous ne prendrons pas part à l'élection du président et du vice-président du conseil d'administration, car il ne nous appartient pas ni de cogérer, ni d'arbitrer. Cependant nous dénonçons les premiers mots du nouveau représentant de l'AMF, candidat à la présidence, qui lors des Entretiens du CEREMA prônait d'apprendre à faire plus avec moins. Par ailleurs, nous soulignons l'assiduité de la participation de la candidate de l'Assemblée des Communautés de France, représentante au conseil d'administration depuis le début de l'existence du CEREMA.

Concernant la programmation 2015, la CGT souhaite d'emblée évoquer plusieurs problèmes.

- Le comparatif avec 2014 n'est pas concrètement exposé dans la présentation. Toutefois, nous constatons que les 292,7 M€ correspondent à 16 mois d'activité, soit plus d'une année ? Ceci renvoie à une double interrogation sur le décalage persistant entre la production et la facturation d'une année sur l'autre, et sur le barème qui n'a pas augmenté depuis plusieurs années (hors taxe sur les salaires).
- La programmation en T9+ est particulièrement chaotique. Les agents, en concertation avec leurs interlocuteurs dans les DAC et SD, ont fait remonter bien plus de propositions qu'il ne leur sera possible de réaliser, n'ayant pour seule information l'obligation de tout pré-programmer. Ceci est en contradiction avec ce qui est présenté dans le document (par exemple page 4 : préprogrammé pour les SD = 60% de l'enveloppe 2014) ? A ce jour, aucun agent, ni leurs interlocuteurs dans les DAC et les services déconcentrés, n'ont de vision claire sur 2015. Heureusement que les agents n'attendent pas pour assurer la continuité d'action du service public ! C'est pourquoi, nous souhaiterions une présentation de la part réelle d'activité pour les territoires pour 2015, mais aussi pour 2014.
- La CGT s'interroge sur un passage du document (page 10) où il est mentionné « des procédures d'intéressement des agents ». Opposée aux primes au mérite, la CGT souhaite savoir ce que la direction du Cerema entend par intéressement.
- Enfin, la CGT souhaite faire part aux membres du conseil d'administration de la colère du personnel, exprimée notamment par le biais du baromètre mis en place par la direction, par

exemple à l'encontre des outils Sigma et Sinppa, symboles d'une gestion déshumanisée et comptable de l'activité du Cerema : outre leur caractère chronophage et l'absence d'homogénéité des pratiques d'alimentation, ces outils deviennent les seuls modes de programmation et d'évaluation des productions. Cela participe de la perte de sens et de lisibilité des missions ainsi que de la surcharge de travail générée par la création de l'établissement.

Le ministère a commandité un audit qui s'inscrit clairement dans une perspective durable de réduction des effectifs et des moyens. Nous combattons une telle perspective qui, en plus d'alimenter l'idée fausse selon laquelle il n'y aurait pas d'alternative à la régression sociale, semble s'affranchir d'éventuels changements de caps politiques, pourtant toujours possibles en démocratie. Rappelons que cette perspective pour nos services vient après le plan social d'évolution des CETE et la suppression d'un quart des effectifs. Pour la CGT, le schéma stratégique immobilier doit être articulé avec la stratégie du Cerema fondée sur une attention forte à l'ancrage territorial, en écho aux propos de la Ministre de MLETR lors des Entretiens du CEREMA sur l'importance du maillage territorial pour la réalisation de nos missions. Nous nous opposerons à toute mesure issue de ce schéma et qui serait dictée non par l'intérêt des missions de service public du Cerema mais par l'austérité gouvernementale.

Les quatre premiers chapitres du projet stratégiquesont très descriptifs, mais il s'agit de l'auberge espagnole !

Par exemple, le paragraphe 2.1.2.a indique que l'Etat restera bien sûr un bénéficiaire essentiel, tandis que l'objectif 2 précise un renforcement prioritaire avec les collectivités territoriales. Dans cette partie tous les bénéficiaires doivent monter en puissance ! D'ailleurs, qui n'est pas bénéficiaire ?

Un des points importants se situe au chapitre 5. Dans la droite ligne du plan d'évolution des CETE, il pointe explicitement une nouvelle diminution de l'activité des laboratoires en poursuivant le passage du faire au faire-faire. En rapprochant cette partie du chapitre 7 qui indique que « l'établissement doit chercher à diminuer ses dépenses » et du point sur la stratégie immobilière, nous avons là un puzzle complet. La stratégie consiste avant tout à organiser la diminution des effectifs, des moyens et des missions. Et ce n'est pas l'affirmation de la diversification des ressources qui permettra d'y faire face dans un contexte politique où les ressources publiques, tant de l'Etat que des Collectivités, diminuent plus vite que les besoins de financement.

Le chapitre 6 nous paraît très flou. C'est un mélange de compétences individuelles et collectives. Or, si les agents sont invités à travailler de plus en plus collectivement, en partageant avec des notions d'ensembliser ou d'intégration complète des problématiques, leur rémunération est de plus en plus individuelle, en lien avec leurs compétences individuelles. Caresser dans le sens du poil les agents en flattant leurs compétences n'est pas un moyen d'identification et d'intégration au CEREMA. Les agents assument d'être rémunérés pour leur force de travail assises sur leurs compétences.

Le chapitre 7 qui porte sur les moyens est inquiétant. Si nous saluons l'idée d'un subventionnement autonome à hauteur de 10% de la SCSP, permettant au CEREMA de bénéficier à toute la nation, nous craignons que de nouvelles amputations budgétaires conduisent à un recentrage des missions pour le compte exclusif de l'Etat. En outre, si le CEREMA peut effectivement travailler au bénéfice de toute la nation, comment seront orientés les crédits afférents ? Bref, comment s'opéreront les choix de travailler sur tel ou tel projet au bénéfice de telle ou telle collectivité et d'en refuser ou d'en exclure d'autres ?

Le chapitre 8 n'est toujours pas rédigé. C'est inquiétant, car pour reprendre Nietzsche, le diable se cache dans les détails !

Cette stratégie est dans la droite ligne de la politique d'amoindrissement de la puissance publique. Elle est fondée sur une prévision de baisse des moyens. Nous ne pouvons y souscrire, car d'autres moyens de financement existent. Dans les années 70/80, le secteur privé du BTP estimait le retour sur investissement de la puissance publique de l'ordre de 17%. Aujourd'hui à combien en sommes-nous ? La CGT porte l'idée d'un financement collectif qui pourrait être assis sur une cotisation universelle. Ceci rendrait par ailleurs le CEREMA totalement neutre, impartial et réellement au service de toute la nation sans relation marchande. Il appartiendrait à tout le monde et à personne, c'est le principe du service public.

Enfin, nous tenons à revenir sur l'expression des personnels transcrite dans les 50 pages de la partie qualitative du baromètre CEREMA de décembre 2014, troisième sondage du genre. C'est un pamphlet sans compassion particulièrement critique à l'égard de la direction du CEREMA. Cette expression directe est totalement en phase avec celle que nous portons, mais que l'administration refuse obstinément d'entendre.

Les agents sont exaspérés par le refus de prendre en compte leurs aspirations dans la construction du CEREMA, au point que certains envisagent de partir tant ils sont déconsidérés :

lourdeurs administratives réduisant la capacité d'intervention technique et augmentant les charges de travail, organisation pyramidale entre le siège, les Dtec et les Dter et retour dans les services à un ordre hiérarchique subordonnant la technicité, problème accru de gestion des ressources humaines, communication chaotique, etc.

De plus, les agents insistent sur le fait que dans le cadre de la pseudo concertation chronophage concernant la stratégie du CEREMA, leurs propositions ne servent à rien.

Nous l'avons dit et écrit à de multiples reprises, le CEREMA ne se construira pas sans les agents.

Au delà de la volonté de la tutelle et de la direction du CEREMA à vouloir mettre en place le CEREMA, nous exigeons des faits et des résultats. A tous les niveaux vous devez prendre en compte la voix des agents portée par leurs représentants.